



Contestation malus accident avec dépôt de plainte

Par **pte_Phoebe**, le **16/02/2011** à **01:15**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture en décembre : la personne qui ma percuté, une vieille dame, a voulu changer de file car il y avait des embouteillages et une voiture était garée en double file devant elle, lui bloquant ainsi l'accès. Elle m'a donc emboutie l'avant droit de ma voiture alors que j'étais à l'arrêt (à cause des bouchons) pour me passer devant, accrochant également l'arrière gauche de la voiture en double file.

J'ai klaxonné cette personne qui allait continuer sa route comme si de rien n'était, et lui ai fait signe de se rabattre et de s'arrêter pour que nous puissions faire un constat. Mais suite à cela, cette vieille dame m'envoie un signe disgracieux de la main et prend délibérément la fuite, brulant successivement 2 feux rouges pour ne pas que je la rattrape.

Je suis donc aller au commissariat porter plainte. J'avais le numéro de plaque et fait une description ultra précise des faits, du véhicule et du conducteur ! Puis je suis aller voir mon assureur pour déclarer l'accident et je lui ai donné une copie de la plainte déposée. Il m'a appris par la suite, que le commissariat avait retrouvé le propriétaire du véhicule et qu'il s'agissait d'une voiture de société d'un groupe de mutuelle d'assurance (rien d'officiellement écrit !), et qu'une procédure était en cours pour savoir qui était censé être au volant de cette voiture au moment de l'accident (surement pas la vieille dame que j'avais décrit, qui devait être une parente de la personne en charge du véhicule employé par cette mutuelle).

Or, je viens de recevoir un courrier me disant que mon "accident entraînera une majoration de mon coefficient bonus-malus" car "mon adversaire nie toute responsabilité dans le sinistre" (bien évidemment).

Je sais que c'est ridicule, il a des accidents plus graves dans la vie, et heureusement il n'y a pas eu de blessés dans cette histoire.

J'ai juste l'impression que mon assurance essaie de m'escroquer en allant au plus simple sans tenir compte de ma déclaration au commissariat (le numéro de plaque je l'ai pas inventé et la voiture qui m'a percuté doit porter des marques de l'accident).

J'aimerais donc comprendre ce qui s'est passé, et savoir quels sont les recours possibles.

Je vous remercie par avance de toutes les informations et l'aide que vous pourrez m'apporter

dans cette démarche !

Par **razor2**, le **16/02/2011** à **11:00**

Bonjour, envoyez un courrier à votre assureur en RAR en lui disant qu'il ne peut pas vous imputer un malus pour un accident dans lequel vous n'êtes pas responsable, et que, si il le fait, vous irez directement déposer un recours devant le Tribunal Compétent, vous verrez que ca devrait le faire changer d'avis.

Qu'à donner la plainte pour délit de fuite?